



salaire non rémunéré entierement

Par **fatch**, le **07/08/2010** à **19:46**

bonjour! je fais des remplacements dans une maison de retraite pour les salariés parti en congés je suis donc en cdd à temps plein soit 151.67.mais dans le mos de juillet j'ai travaillé 160 heures et on m'a payé que 151.67 on me répond qu'on ne paye pas les heures effective car je suis mensualisé et que le salaire est calculé sur 12mois mes dans ma logique je ne rentre pas dans le cadre car je suis en cdd POUR DEUX MOIS ET 10JOURS il doit donc me payer mes heures travaillée? PAR avance merci de me donner une reponse

Par **miyako**, le **09/08/2010** à **21:05**

Bonsoir,
Si l'employeur ne paye pas le HSP,vous refusez de les faire.
Si par contre vous avez la preuve que l'employeur vous a bien demandé de faire les HSP,alors ,il doit vous les payer.
Amicalement vôtre
suji Kenzo